

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE.

ARRETE DU MAIRE

Nous, FRANCK DHERSIN, maire de la commune de TETEGHEM- COUDEKERQUE VILLAGE.

Vu le code de la route.

Vu les articles L 2212.2, L2213.2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté général de stationnement et de circulation en date du 12 octobre 2019.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour améliorer la sécurité des piétons et des riverains pour la réalisation d'une modification du traçage au sol et modification de panneaux de signalisation – rue de la 32° DI – face au lac à TETEGHEM – COUDEKERQUE VILLAGE 59229

ARRETONS

ARTICLE I : Du 03 octobre au 18 novembre 2022, une modification du traçage au sol sera faite dans la rue précédemment citée.

ARTICLE II : L'implantation de panneaux de type B14 (voie à 30 km/h), ainsi que de panneaux de type B51 (fin de voie à 30 km/h) seront créés.

ARTICLE III : Des coussins lyonnais seront positionnés dans les 2 sens de circulation (soit 4 coussins lyonnais), juste avant le passage piéton existant dans le sens Ouest/Est, et devant le parking du parc du lac avec l'implantation de panneaux de type A2B et C27.

ARTICLE IV : Un panneau de type J5 sera implanté entre les coussins lyonnais face au parking du lac.

ARTICLE VII : La CUD est chargée en ce qui la concerne de la matérialisation suivant l'arrêté.

ARTICLE VIII : En cas de non-respect de l'arrêté municipal, les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE IX : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE X : Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie, Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

*"Rendu exécutoire du fait de
la publication en Mairie le
le 05 septembre 2022 »*

Fait à TETEGHEM-COUDEKERQUE VILLAGE, le 26 août 2022

LE MAIRE



FRANCK DHERSIN.